

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 NOVEMBRE 2020
PROCÈS-VERBAL**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue en huis clos le 10 novembre 2020 9h00 à la salle du conseil municipal sise au 188 rue Jeanne-d'Arc avec diffusion en direct sur la page Facebook de la municipalité.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance en huis clos
- 1.4. Questions et demandes du public reçues par courriel
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 octobre 2020
- 1.7. Avis de motion et présentation du projet de règlement sur le budget 2021
- 1.8. Taux d'intérêt et pénalités pour l'année 2021
- 1.9. Adoption du règlement 2020-005 sur la circulation des véhicules hors routes et motoneiges sur les rues et chemins municipaux
- 1.10. Adoption du 2^e projet de règlement 2020-006 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant l'ajout d'un usage « utilité publique » dans la zone 50-I ainsi que l'amendement de l'article 6.1.3 sur la superficie d'un bâtiment principal
- 1.11. Liste référendaire et ouverture de registre projet de règlement 2020-006
- 1.12. Demande de dispense au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la conclusion d'un contrat de tri et conditionnement des matières recyclables avec Tricentris pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024
- 1.13. Attribution d'un mandat de services juridiques pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
- 1.14. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus
- 1.15. Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
- 1.16. Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration
- 1.17. Modification de la résolution d'octroi de contrat pour les équipements audio visuels de l'auditorium
- 1.18. Agrandissement de l'école Saint-Cœur de Marie de Ripon et construction d'une nouvelle école primaire à Papineauville : appui à deux projets prioritaires pour la région de la MRC de Papineau
- 1.19. Demande de prolongation du délai / d'un nouveau délai imparti par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour l'adoption des règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois d'octobre 2020
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 octobre 2020
- 2.3. Adoption de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre 2019 et 2020
- 2.4. Renouvellement de l'adhésion 2021 à la Fédération Québécoise des municipalités
- 2.5. Banque alimentaire de la Petite-Nation : versement d'un soutien financier
- 2.6. Buziness : autorisation de paiement de la facture 1006 du 2 novembre 2020 pour honoraires professionnels

3. Ressources humaines

- 3.1. Poste de directeur au service des travaux publics : décision
- 3.2. Mutation de poste pour l'employé 03-0029 : décision

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Dépôt à neige : octroi d'un contrat pour forage des piézomètres
- 4.2. Remplacement du débitmètre : Acceptation d'une proposition
- 4.3. Calibration des débitmètres et débordemètres : acceptation d'une proposition
- 4.4. Remplacement du bardeau à la caserne : octroi d'un contrat
- 4.5. Mise à niveau des installations électriques au garage municipal : octroi d'un contrat

- 4.6. Autorisation de paiement des factures 1413 et 1431 de la compagnie Excavation Séguin Lafleur
 - 4.7. Formation de préposé à l'aqueduc (OPA) : autorisation d'inscription et de dépenses
 - 4.8. Réparation de chaussée : autorisation de dépenses
 - 4.9. Demande de droit de passage sur le chemin du Vieux pont pour l'Association des motoneigistes Vallée de la Nation : décision
- 5. Sécurité civile et incendie**
- 5.1. Statistique mensuelle du service de sécurité incendie
 - 5.2. Inspection annuelle des bornes incendie par la compagnie Aquadata : acceptation d'une proposition pour l'inspection de l'automne 2020 et acceptation d'une proposition de 3 ans (2021-2013)
 - 5.3. Autorisation d'achat de divers équipements
 - 5.4. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel : présentation d'une demande d'aide financière
 - 5.5. Service de sécurité incendie de Papineauville : fin du service de sauvetage nautique
- 6. Urbanisme et gestion du territoire**
- 6.1. Dépôt des statistiques mensuelles sur l'émission des permis et certificats
 - 6.2. Demande de PIIA 202-259 : décision
 - 6.3. Demande de dérogation mineure 2020-258 : décision
- 7. Environnement**
- 7.1. Statistique mensuelle pour les matières résiduelles
- 8. Loisirs, culture, famille**
- 8.1. Dépôt des statistiques mensuelles à la bibliothèque
 - 8.2. Autorisation d'achats : supports pour tables au centre communautaire
 - 8.3. Projet d'aménagement de sentiers : Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratiques d'activités de plein air (PSSPA)
 - 8.4. Achat de nouveautés à la bibliothèque et autorisation de transfert budgétaire
 - 8.5. Soirée Chassomaniak 2021
 - 8.6. Entente de location du centre communautaire avec l'Association chasse, pêche, trappeurs et archers de la Petite-Nation
 - 8.7. Autorisation d'achat d'un abri amovible pour les utilisateurs de la patinoire extérieure
- 9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance**
- 9.1. Varia
 - 9.2. Questions et demandes du public
 - 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

Huis clos des séances en lien avec le Covid-19
Budget 2021 en préparation
Nouvelle formule pour le Noël des enfants
Panneaux de signalisation lumineux

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :

Monsieur le maire Christian Beauchamp
Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Paul Gagnon, siège no 2
Monsieur le conseiller Daniel Malo, siège no 3
Monsieur le conseiller Alain Clément, siège no 4
Monsieur le conseiller Laurent Clément, siège no 5
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière, siège no 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame Martine Joanisse était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Beauchamp.

1.3 2020-11-463 OUVERTURE DE SÉANCE EN HUIS CLOS

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 qui introduit la nécessité que la séance doit désormais rendre publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos dans le sens de sans public et que conformément au décret 2020-029 du 26 avril 2020, la présente séance sera enregistrée et mise à la disposition du public dans les plus brefs délais.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.4 QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC REÇUES PAR COURRIEL OU TÉLÉPHONE

- Une demande de compte rendu pour les terrains à l'extrémité de la rue Yvon-Daigneault.

1.5 2020-11-464 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2020-11-465 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 OCTOBRE 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 13 octobre 2020.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.7 2020-11-466 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE BUDGET 2021

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Papineauville juge opportun d'adopter un règlement relatif au budget 2021 incluant les modalités de paiement des taxes et compensations;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant celle de son adoption;

Monsieur le Conseiller Laurent Clément donne avis de motion à l'effet qu'un règlement sur le budget 2021 incluant les modalités de paiement des taxes et compensations sera adopté lors d'une séance subséquente

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2020-11-467 TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer le taux des intérêts sur les comptes passés dus pour l'année financière débutant le 1^{er} janvier 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil fixe à 5% le taux des intérêts sur les comptes passés dus pour l'année financière débutant le 1^{er} janvier 2021.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 2020-11-468 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE ET MOTONEIGES SUR LES RUES ET LES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Cément

Que ce Conseil adopte le règlement 2020-005 sur la circulation des véhicules hors route et motoneiges sur les rues et les chemins municipaux.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10 2020-11-469 ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT 2020-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 ET VISANT L'AJOUT D'UN USAGE « UTILITÉ PUBLIQUE » DANS LA ZONE 50-I AINSI QUE L'AMENDEMENT DE L'ARTICLE 6.1.3 SUR LA SUPERFICIE D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte le 2^e projet de règlement 2020-006 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant l'ajout d'un usage « utilité publique » dans la zone 50-I ainsi que l'amendement de l'article 6.1.3 sur la superficie d'un bâtiment principal

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC

2e projet
Règlement 2020-006

RÈGLEMENT 2020-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 ET VISANT L'AJOUT D'UN USAGE « UTILITÉ PUBLIQUE » DANS LA ZONE 50-I AINSI QUE L'AMENDEMENT DE L'ARTICLE 6.1.3 - SUPERFICIE D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage 2004-03-03 le 21 juin 2004;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'avis que le règlement de zonage doit être modifié;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 13 octobre 2020;
- CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 13 octobre 2020;
- CONSIDÉRANT qu'un processus de consultation du public a été mis en place relativement à ce premier projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

LE 2^e PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-006 DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le 2^e alinéa de l'article 6.1.3 se lisant comme suit :

« *La superficie au sol minimale d'un bâtiment jumelé ou en rangée est de 35 m².* ».

EST REMPLACÉ par la phrase suivante :

« *La superficie au sol minimale d'un bâtiment peut être de 35 m² pour un bâtiment jumelé ou en rangée et pour un bâtiment isolé lorsque ce bâtiment isolé est occupé exclusivement par un usage "utilité publique".* ».

ARTICLE 3

Le règlement de zonage 2004-03-03 est modifié par l'ajout à la grille des usages et des normes 50-I de l'usage « *Utilité publique* » permis et par l'ajout de normes spécifiques correspondantes à cet usage tel que figurant à la grille annexée au présent projet de règlement et faisant partie intégrante de ce dernier.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

1.11

2020-11-470 LISTE RÉFÉRENDAIRE ET OUVERTURE DE REGISTRE PROJET DE RÈGLEMENT 2020-006

ATTENDU l'adoption du 2^e projet de règlement 2020-006 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant l'ajout d'un usage « utilité publique » dans la zone 50-I ainsi que l'amendement de l'article 6.1.3 sur la superficie d'un bâtiment principal;

ATTENDU le décret 2020-033 du 7 mai 2020, lequel prévoit des mesures particulières pour que le respect de la procédure référendaire soit maintenu;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce projet contienne des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées et vise à ce que le règlement qui les contient soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Que ce Conseil autorise la direction générale à préparer une liste référendaire pour l'ouverture du registre des personnes habiles à voter pour le règlement 2020-006 si requis.

Que ce Conseil décrète que les procédures suivantes seront mises en place pour respecter le droit de chacun à participer au processus réglementaire.

- Avis public invitant les personnes à formuler leurs demandes par écrit à la direction générale par courriel directiongenerale@papineauville.ca ou par lettre envoyée à l'adresse de correspondance habituelle.
- Demandes devant être reçues au plus tard 15 jours après la date de parution de l'avis public.
- Qu'après avoir reçu les demandes, le conseil poursuivra le processus tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12

2020-11-471 DEMANDE DE DISPENSE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES AVEC TRICENTRIS POUR LA PÉRIODE DU 14 AVRIL 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT les articles 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes et 938.1 du Code municipal donnant notamment au ministre le pouvoir d'autoriser une municipalité à octroyer un contrat sans demander de soumission ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est membre de Tricentris et, à ce titre, lui confie le tri des matières recyclables provenant de son territoire;

CONSIDÉRANT que l'actuel contrat entre la municipalité et Tricentris vient à échéance le 14 avril 2022;

CONSIDÉRANT les pourvois en contrôle judiciaire et demandes de jugement déclaratoire visant à déclarer nuls les contrats entre Tricentris et la Ville de Laval et la MRC Vaudreuil-Soulanges;

- CONSIDÉRANT le jugement de première instance déclarant que ces contrats ont été conclus illégalement mais autorisant leur maintien en vigueur jusqu'à leur terme;
- CONSIDÉRANT que la procédure d'appel de ce jugement est en cours mais viendra vraisemblablement à terme après l'expiration du contrat actuel;
- CONSIDÉRANT le projet de loi n° 65 déposé le 24 septembre 2020 par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective;
- CONSIDÉRANT que selon l'échéancier prévu par le ministre, la modernisation de la collecte sélective entrerait en vigueur en décembre 2021;
- CONSIDÉRANT les conditions de marché actuelles des centres de tri et les délais requis pour procéder aux appels d'offres pour le tri des matières recyclables et pour la collecte et le transport de celles-ci vers le centre de tri ainsi désigné;
- CONSIDÉRANT le projet d'entente présenté par Tricentris couvrant la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024 d'une valeur approximative de 48 940 \$;
- CONSIDÉRANT que, dans les conditions actuelles, il est dans l'intérêt de la municipalité de conclure un contrat sans demande de soumission avec Tricentris;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

QUE la municipalité de Papineauville transmette à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de dispense pour la conclusion d'un contrat de tri et conditionnement des matières recyclables avec Tricentris pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13

2020-11-472 ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

- ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Papineauville a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;
- ATTENDU l'offre de services du 14 octobre 2020 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;
- ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter** : Le maire, la directrice générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;
- **Coût forfaitaire** : 750 \$ par année, taxes en sus;

- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 205 \$ de l'heure;
- **Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes** : 15% du montant recouvré, taxes et déboursés en sus, n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14 2020-11-473 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Messieurs Michel Leblanc, Paul Gagnon, Daniel Malo, Alain Clément, Laurent Clément et Jean-Yves Carrière ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires conformément à la Loi sur les élections et les référendums.

1.15 2020-11-474 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

ATTENDU que la municipalité de Papineauville peut autoriser la fermeture de l'administration municipale durant la période des fêtes;

ATTENDU les congés fériés relatifs à la période des fêtes;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise la fermeture des bureaux administratifs de la municipalité de Papineauville du 21 décembre 2020 3 janvier 2021 inclusivement.

Que les journées non couvertes par les jours fériés durant la période mentionnée ci-haut soient aux frais des employés concernés. De plus, les banques de temps (vacances, mobiles, heures supplémentaires) de chaque employé cols blancs et cols bleus seront réduites en conséquence.

Que la direction générale soit et est mandatée à prendre les moyens adéquats afin d'informer la population ainsi que les partenaires locaux.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.16 2020-11-475 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment complété;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil approuve les dépenses d'un montant de 35 991.40\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.17

2020-11-476 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-10-438 POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT PERMETTANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUEL

ATTENDU l'adoption de la résolution 2020-10-438 octroyant à la compagnie STAV Canada un contrat pour l'acquisition d'équipement audiovisuel pour l'auditorium de l'école secondaire Louis-Joseph Papineau;

ATTENDU la possibilité de bonifier la dimension de l'écran prévu;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur loisirs et culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce conseil, sous la recommandation du coordonnateur loisirs et culture, autorise la modification de la résolution 2020-10-438 par l'ajout de ce qui suit :

Achat d'un écran de 19.4 pieds de largeur pour un montant supplémentaire de 2600.00\$ + taxes.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.18

2020-11-477 AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-CŒUR DE MARIE DE RIPON ET CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À PAPINEAUVILLE : APPUI À DEUX PROJETS PRIORITAIRES POUR LA RÉGION DE LA MRC DE PAPINEAU

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Cœur-de-Marie de Ripon a toujours un besoin pressant d'agrandissement et que d'autres institutions scolaires sur le territoire de la MRC de Papineau ressentent également cette nécessité d'être remises en bon état, notamment l'école St-Pie-X de Papineauville;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un grand nombre de gestes ont déjà été posés et un grand nombre d'événements ont ainsi été conçus et tenus à travers toute la région afin de supporter les demandes d'agrandissement déposées par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) le 30 octobre 2019 auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que la demande d'agrandissement de l'école Saint-Cœur-de-Marie de Ripon, de même que les trois autres dossiers ayant fait l'objet de la demande d'agrandissement déposée par la CSCV auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur n'ont malheureusement pas été retenus;

CONSIDÉRANT que lors de sa première rencontre officielle du 20 octobre dernier, le conseil d'administration du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV), a adressé au ministère de l'Éducation, cinq demandes d'ajout d'espace,

dont celles ci-après indiquées, étant les seules sur le territoire de la MRC de Papineau, à savoir :

- École Saint-Cœur-de-Marie de Ripon, pour l'agrandissement de quatre classes et d'un gymnase;
- École St-Pie-X de Papineauville, pour la reconstruction d'une école de quatorze classes sur les terrains de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Et résolu que la Municipalité de Ripon et la Municipalité de Papineauville ont décidé d'unir leurs forces dans ces demandes qu'elles considèrent prioritaires pour la région de la MRC de Papineau.

Que ce conseil réitère son impérissable appui au projet d'agrandissement de l'école Saint-Cœur-de-Marie et s'engage donc à faire partie, à nouveau, de toutes les actions et revendications formulées envers les différents paliers de gouvernement, et ce, de façon conjointe avec la Municipalité de Papineauville et son école St-Pie-X, avec le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV) ainsi qu'avec les représentants de l'école primaire Saint-Cœur-de-Marie.

Et qu'à cette fin, ce conseil s'adresse à la MRC de Papineau, à chacune des municipalités locales situées sur le territoire de la MRC de Papineau, ainsi qu'à l'installation de Ripon du CPE Aux Mille Couleurs et à l'installation Les Geais Bleus (Papineauville) du CPE de la Petite-Nation pour obtenir leur appui dans ces dossiers déterminants des Municipalité de Ripon et de Papineauville.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.19

2020-11-478 DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI / D'UN NOUVEAU DÉLAI IMPARTI PAR LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE PAPINEAU

ATTENDU que le règlement numéro 159-2017 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau est entré en vigueur le 21 février 2018;

ATTENDU que le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Papineau doit, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du SADR, adopter tout règlement de concordance, conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande de la municipalité, un délai ou un terme que lui impartit la LAU pour l'adoption de ses règlements de concordance, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli, conformément à l'article 239 de ladite Loi;

ATTENDU que la municipalité a commencé le processus d'adoption des règlements de concordance; mais prévoit ne pas pouvoir les adopter avant la date du deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Papineau, soit le 21 février 2020;

ATTENDU que des problèmes reliés à l'absence de ressources humaines nécessaires à la réalisation du mandat ont provoqués d'important délai;

ATTENDU qu'une correspondance du 30 décembre 2019 de la direction régionale accorde un délai expirant le 21 février 2021 pour adopter les documents visés à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander un délai supplémentaire puisque les premières ébauche de règlement viennent d'être soumise à la municipalité pour étude;

ATTENDU la recommandation du responsable de l'urbanisme et environnement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que le conseil de la municipalité de Papineauville demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de lui accorder une prolongation du délai/un nouveau délai pour l'adoption de ses règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau, conformément aux dispositions de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit jusqu'au 31 août 2021.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Direction régionale de l'Outaouais du MAMH et à la MRC de Papineau.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 2020-11-479 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 octobre 2020 pour un montant total de 22 077.52 \$ comprenant les chèques numéros 13983 à 14008.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 octobre 2020 au montant de 115 750.06 \$ comprenant les dépôts directs numéros 502556 à 502592.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 octobre 2020 au montant de 56 549.68 \$ comprenant les prélèvements numéros 4973 à 5028.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 octobre 2020 au montant de 106 396.98 \$.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 83 866.11 \$ jusqu'au 31 octobre 2020.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2020-11-480 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 OCTOBRE 2020

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 octobre 2020 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil accepte tel que déposé et adopte l'état des activités de fonctionnement (79.00%) et d'investissement au 31 octobre 2020.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2020-11-481 ADOPTION DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2019 ET 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil accepte tel que déposé et adopte l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre 2019 et 2020.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4 2020-11-482 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2021 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la cotisation municipale à la Fédération Québécoise des municipalités;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 2912.51\$ taxes incluses à la Fédération Québécoise des municipalités en paiement de la cotisation 2021 et que les sommes soient prévues au budget 2021.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 494 : Associations, cotisations et abonnements.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur le conseiller Laurent Clément se retire de la table des délibérations. Il ne prend part ni aux délibérations ni au vote de la prochaine résolution. Le quorum est maintenu.

2.5 2020-11-483 BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PETITE-NATION : VERSEMENT D'UN SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU la décision de la Banque Alimentaire de la Petite-Nation (BAPN) d'annuler la guignolée 2020 en raison de la pandémie de Covid-19;

ATTENDU que les besoins de dépannage sont en augmentation avec la crise actuelle;

ATTENDU qu'il y a lieu de soutenir les efforts de cet organisme régional dont la mission est d'offrir gratuitement de l'aide alimentaire à la population de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la BAPN offre aussi des repas et collations aux écoles et maison de jeunes et distribue des centaines de paniers de Noël chaque année;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil, reconnait l'importance de la Banque Alimentaire de la Petite-Nation pour son aide alimentaire à la population et soutiendra les activités de cet organisme avec un don de 7500\$.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 970 : Subventions et commandites.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur le conseiller Laurent Clément reprend sa place à la table des délibérations. Il prend part de nouveau aux délibérations.

2.6 2020-11-484 BUZINESS : AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 1006 DU 2 NOVEMBRE 2020 POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU la réception de la facture 1006 pour honoraires professionnels en date du 2 novembre 2020 de la firme Buziness en matière de structure organisationnelle et rédaction d'un manuel des employés;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 1897.09 \$ taxes incluses en paiement de la facture 1006 de la firme Buziness pour honoraires professionnels.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 62100 419 : Services professionnels

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2020-11-485 POSTE DE RESPONSABLE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : DÉCISION

ATTENDU la vacance au poste de directeur du service des travaux publics et les difficultés rencontrées pour combler ce poste;

ATTENDU que monsieur Patrick Perreault, assume actuellement le suivi des dossiers et a démontré de l'intérêt à occuper le poste de directeur laissé vacant;

ATTENDU que ce dernier a été reçu en entrevue le 6 octobre 2020 par certains élus et la directrice générale;

ATTENDU la préparation d'une recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil autorise la nomination de monsieur Patrick Perreault au poste de directeur des travaux publics pour une période d'essai d'une année et que cette nomination entre en vigueur ce 10 novembre 2020.

Que cette période d'essai soit assortie de 4 évaluations trimestrielles et que les conditions de travail sont celles déjà discutées.

Que la direction générale soit responsable de préparer un contrat de travail à cet effet.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 2020-11-486 MUTATION DE POSTE POUR L'EMPLOYÉ 03-0029 : DÉCISION

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les fonctions de l'employé 03-0029 et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction, autorise la mutation de l'employé 03-0029 au service des Travaux publics à compter du 9 novembre 2020.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2020-11-487 DÉPÔT À NEIGE : OCTROI D'UN CONTRAT POUR FORAGE DES PIÉZOMÈTRES

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des travaux de forage dans le cadre d'une étude hydrologique sur le futur site du dépôt à neige ;

ATTENDU que la réception des soumissions suivantes à cet effet, soient ;

Forage Liegeois :	5159,89 \$ avant taxes
Forage George Downing Ltée :	3574,00 \$ avant taxes

ATTENDU que la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition du 21 octobre 2020 de la compagnie Succession Forage George Downing Ltée au montant de 3574.00 \$ plus taxes pour les 4 forages sur le site du dépôt à neige.

Une dépense et un déboursé de 3574,00\$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 33000 512 : Dépôt à neige.

Qu'un transfert du fonds affecté infrastructure soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2020-11-488 REMPLACEMENT DU DÉBITMÈTRE : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'installation d'un nouveau débitmètre et la réception de la soumission suivante à cet effet, soit ;

Groupe Québeco : 5763,00 \$ avant taxes

ATTENDU que la recommandation du comité aux travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission 9539 du 27 octobre 2020 de la firme Québeco pour l'installation d'un nouveau débitmètre.

Qu'une dépense et un déboursé de 5763,00 \$ plus taxes soient autorisés à cette fin

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41300 521 : Entretien et réparation conduites d'eau potable.

Qu'un transfert du fonds affecté aqueduc soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 2020-11-489 CALIBRATION DES DÉBITMÈTRES ET DÉBORDEMÈTRES : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la calibration de 4 débitmètres/déborde-mètres afin de respecter les exigences du MELCC ;

ATTENDU que la réception de la soumission suivante à cet effet, soit ;

Simo Management inc. 2000.00 \$ taxes incluses

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics accepte la proposition de la compagnie Simo Management inc pour la calibration de 4 débitmètres et déborde-mètres.

Qu'une dépense et un déboursé 2000\$ plus taxes (base forfaitaire) soient autorisés à cette fin

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41400 526 : Entretien et réparations machineries et équipements.

Qu'un transfert du fonds affecté égout soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 2020-11-490 REMPLACEMENT DU BARDEAU À LA CASERNE : OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU que la toiture de l'ancienne-mairie/caserne des pompiers doit être réparée par le remplacement du bardeau;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2020-07-343 octroyant le mandat à l'entreprise AJ Dupuis mais que ce dernier a dû se désister;

ATTENDU la réception d'une nouvelle soumission à cet effet, soit ;

Expert toit : 14 500,00 avant taxes

ATTENDU que la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de la compagnie Expert Toit pour la réfection de la toiture de l'Ancienne Mairie-Caserne

Qu'une dépense et un déboursé de 14 500.00 \$ avant taxes soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 522 : Entretien et réparations bâtiments.

Qu'un transfert du fonds affecté infrastructures soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Que la résolution 2020-07-343 soit par les présentes abrogée.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5

2020-11-491 MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES AU GARAGE MUNICIPAL : OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU que le nouveau bâtiment requiert une mise à niveau de ses composantes et qu'il y a lieu de procéder à l'inspection des panneaux électrique ;

ATTENDU la réception de la soumission suivante à cet effet soit ;

Les électriciens Dubuc et fils : 3040.00 avant taxes

ATTENDU que la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics accepte la proposition du 26 octobre 2020 de la compagnie Les électriciens Dubuc pour l'inspection et la mise à niveau des installations électrique du nouveau garage municipal.

Qu'une dépense et un déboursé de 3040.00 \$ avant taxes soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 522 : Entretien et réparations bâtisses et terrains.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.6 2020-10-492 AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES 1413 ET 1431 DE LA COMPAGNIE EXCAVATION SÉGUIN LAFLEUR

ATTENDU la réception des factures 1413 et 1431 de la compagnie Excavation Séguin Lafleur pour les travaux de branchement sur la rue Papineau et pour des travaux au bassin d'épuration;

ATTENDU que la recommandation du responsable des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation du responsable des travaux publics autorise le paiement des factures 1413 et 1431 à la compagnie Excavation Séguin Lafleur tel qu'il suit :

1431 : bassin d'épuration : 3113.98\$ taxes incluses
1413 : branchement rue Papineau : 12,291.25\$ taxes incluses

Une dépense et un déboursé de 15,405.23 sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41400 526 : Entretien et réparations machinerie / équipements, 02 41300 529 : Raccordement d'aqueduc et 02 41400 529 : Raccordement d'égout sanitaire.

Qu'un transfert du fonds affecté bassin épuration soit effectué pour la facture 1431 afin de rendre les sommes disponibles.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.7 2020-11-493 FORMATION DE PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC (OPA) : AUTORISATION D'INSCRIPTION ET DE DÉPENSES

ATTENDU qu'aucun employé ne possède de certificat de préposé à l'aqueduc;

ATTENDU qu'il y a lieu de former 3 employés municipaux ;

ATTENDU que la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics autorise une dépense et un déboursé maximum 7 500.00 \$ pour la formation Préposé à l'aqueduc de 3 employés municipaux.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41300 454 : Formation.

Qu'un transfert du fonds affecté aqueduc soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.8 2020-11-494 RÉPARATION DE CHAUSSÉE : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU qu'il y a une accumulation d'eau de pluie dû à l'affaissement de la chaussée au coin de la rue Laval et Henri-Bourassa et qu'il y a lieu de procéder à la réparation de la chaussée ;

ATTENDU que la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics autorise une dépense maximale de 5000 \$ plus taxes pour la réparation de la chaussée précitée.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparations chemins, rues, routes et trottoirs.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.9 2020-11-495 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE 2020-2021 SUR LE CHEMIN DU VIEUX PONT POUR L'ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES VALLÉE DE LA NATION : DÉCISION

ATTENDU que le Club des motoneigistes AMVN souhaite obtenir un droit de passage sur le chemin du Vieux pont pour la saison hivernale 2020-2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil accorde un droit de passage pour la saison hivernale 2020-2021 sur le chemin du Vieux-Pont à l'Association des motoneigistes Vallée de la Nation.

Que ce droit de passage soit conditionnel au respect des droits et de la quiétude des propriétaires riverains de la piste. Il est entendu que cette autorisation saisonnière pourrait devenir invalide en cours de saison si la municipalité prenait une décision en ce sens.

Qu'une preuve d'assurance de responsabilité civile soit fournie à la municipalité.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2020-11-496 STATISTIQUES MENSUELLES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le service de sécurité incendie a été requis à 11 occasions durant le mois d'octobre 2020 pour des interventions en désincarcération (6), entraide incendie (2), alarme (1) et intervention incendie (2).

5.2 2020-11-497 INSPECTION ANNUELLE DES BORNES INCENDIE PAR LA COMPAGNIE AQUADATA : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION POUR L'INSPECTION DE L'AUTOMNE 2020 ET ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION DE 3 ANS (2021-2023)

ATTENDU la nécessité de faire vérifier et analyser les bornes incendie;

ATTENDU la réception de la proposition 20-298 de la compagnie Aquadata au montant de 4598.00 \$ plus taxes pour l'inspection et l'analyse de 121 bornes pour l'automne 2020;

ATTENDU la réception de la proposition 20-299 de la compagnie Aquadata pour un contrat de 3 ans pour l'inspection des bornes incendie;

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité incendie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce conseil, sur recommandation du comité de sécurité incendie, accepte la proposition 20-298 de la compagnie Aquadata au montant de 4598.00 \$ plus taxes pour la vérification des bornes incendie automne 2020 et autorise une dépense du même montant pour ce faire.

Que ce conseil, sur recommandation du comité de sécurité incendie, accepte la proposition 20-299 de la compagnie Aquadata pour la vérification des bornes incendie pour les années 2021-2022-2023 à raison de 7139.00 \$ plus taxes pour chacune des années à raison de deux inspections annuelles.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 521 : bornes incendie.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3

2020-11-498 AUTORISATION D'ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS

ATTENDU que le directeur du service incendie une demande d'autorisation pour l'achat de divers équipements pour le service des incendies

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2020;

ATTENDU la recommandation du comité incendie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil, sur recommandation comité incendie autorise les achats suivants :

Une dépense et un déboursé de 1028.88\$ plus taxes pour l'achat de 3 uniformes chez Mix Midia.

Une dépense et un déboursé de 261.50\$ plus taxes pour l'achat de 2 supports facial pour lunettes chez Aréo-Feu.

Une dépense et un déboursé de 1886\$ plus taxes pour l'achat de 4 pneus pour le 705- désincarcération, chez Pneus Bernard.

Une dépense et un déboursé de 1195\$ plus taxes pour l'achat d'un couteau Rhino chez Code 4.

Les fonds à ces fins seront puisés à même les postes budgétaires 02 22000 650 : Vêtements et chaussures, 02 22000 525 : entretien et réparations véhicules et 02 22000 641 : Pièces, accessoires et petits outils.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4

2020-11-499 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL : PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

- ATTENDU** que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;
- ATTENDU** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
- ATTENDU** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- ATTENDU** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- ATTENDU** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- ATTENDU** que la municipalité de Papineauville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;
- ATTENDU** que la municipalité de Papineauville prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;
- ATTENDU** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil présente une demande d'aide financière pour la formation de l'un de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.5

2020-11-500 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE PAPINEAUVILLE : FIN DU SERVICE DE SAUVETAGE NAUTIQUE

ATTENDU que le service de sécurité incendie (SSI) de Papineauville a fait le choix de se retirer du sauvetage nautique et qu'il y a lieu d'en informer la MRC de Papineau;

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité incendie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil, sur recommandation du comité de sécurité incendie, informe la MRC de Papineau que le SSI de Papineauville ne fera plus de sauvetage nautique.

Qu'il soit spécifié que le SSI de Papineauville continuera d'offrir le service pour le sauvetage sur glace.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. URBANISME

6.1 2020-11-501 DÉPÔT DES STATISTIQUES MENSUELLES SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Permis et certificats	Octobre 2020
Rénovation	4
Abattage d'arbres	5
Renouvellement	1
Bâtiment complémentaire	3
Démolition	1
Eau souterraine	-
Lotissement	-
Animaux domestiques	1
Dérogation mineure	1
Galerie, clôture	2
Installation septique	-
Mur de soutènement	-
Nouvelle construction	1
Piscine	1
Remblai déblai	-
Branchement	2
Affichage	1
Certificat d'occupation	-
Changement d'usage	2
Agrandissement	1

6.2 2020-11-502 DEMANDE DE PIIA 2020-259 : DÉCISION

ATTENDU que les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003;

ATTENDU que la propriété sise au 250, rue Papineau est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois*;

ATTENDU que le propriétaire souhaite modifier l'enseigne sur poteau de la station-service et l'affichage de la marquise des pompes à essence et que le projet est assujéti au règlement sur les PIIA numéro 2017-003;

ATTENDU que l'enseigne et l'affichage de la marquise répondent aux critères du règlement sur les PIIA 2017-003 en matière de coloris et d'éclairage et devront être conformes aux plans soumis par la propriétaire;

ATTENDU que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise la demande de PIIA 2020-259 pour la modification de l'enseigne commerciale au 250, rue Papineau.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 2020-11-503 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-258 : DÉCISION

ATTENDU que les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2004-03-07;

ATTENDU que la demande a pour effet de régulariser sur le lot 4 998 014 un bâtiment complémentaire implanté à 0,75 m de la ligne arrière tel qu'identifié sur le certificat de localisation daté du 28 août 2020 portant le numéro de minute 595 et réalisé par Frédérick Vincent, arpenteur-géomètre;

ATTENDU que ce bâtiment complémentaire déroge à l'article 7.2.2 du règlement de zonage 2004-03-03 relativement à la marge de recul minimale arrière de 1 m;

ATTENDU que l'application de l'article 7.2.2 du règlement de zonage numéro 2004-03-03 cause un préjudice aux propriétaires car elle est susceptible de nuire à la vente de leur propriété;

ATTENDU que le bâtiment complémentaire a été rendu dérogatoire par un agrandissement réalisé sans autorisation municipale en 2009 et que le critère de bonne foi n'a pas été respecté;

ATTENDU que le démantèlement de la partie ajoutée du bâtiment complémentaire ne compromet pas l'intégrité de la partie principale;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure 2020-258 a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil demande que le règlement de zonage en vigueur soit respecté;

ATTENDU que chacun a pu se faire entendre sur la présente demande de

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil refuse la présente demande de dérogation mineure et demande que le règlement de zonage soit respecté.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

7.1 STATISTIQUE MENSUELLE POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020

REPORTÉ AU MOIS PROCHAIN

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2020-11-504 DÉPÔT DES STATISTIQUES POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Statistiques bibliothèque octobre 2020	
Nouveaux abonnés	2
Abonnements actifs	483
Prêt de livres numérique	54
Prêt régulier	345
Prêt instruments de musique	1
Jours d'ouverture	11

8.2 2020-11-505 AUTORISATION D'ACHATS : SUPPORTS POUR TABLES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU le besoin de remplacer les chariots de tables rondes au centre communautaire par des modèles plus sécuritaires et plus facile à manœuvrer

ATTENDU que les sommes sont au budget 2020;

ATTENDU la réception de 2 soumissions à cette fin :

Imprimerie Papineauville	987.00\$ plus taxes
U-Line	1203.00\$ plus taxes

ATTENDU la recommandation du comité loisirs et culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture accepte la soumission numéro 1987 du 24 septembre 2020 de l'Imprimerie Papineauville pour l'achat de 3 chariots pour tables rondes.

Qu'une dépense et un déboursé de 987.00\$ plus taxes soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70120 527 : Ameublement et accessoires.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2020-11-506 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS : PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

ATTENDU l'intention de la municipalité de Papineauville de mettre à niveau les sentiers derrière l'école secondaire Louis-Joseph Papineau;

ATTENDU qu'une entente a été signée avec le Centre de service scolaire Cœur des Vallées pour l'exploitation du site;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville s'engage à assumer sa part des coûts du projet et les coûts d'exploitation reliés à ce dernier, avec l'appui du Centre de service scolaire Cœur des Vallées;

ATTENDU la recommandation du comité loisirs et culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture autorise la présentation d'une demande d'aide financière au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratiques d'activités de plein air (PSSPA)

Que Mme Martine Joanisse, directrice-générale et secrétaire-trésorière soit la personne désignée pour interagir au nom de la Municipalité de Papineauville et soit autorisée à signer tous les documents reliés au projet ci-dessus.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4

2020-11-507 ACHAT DE NOUVEAUTÉS À LA BIBLIOTHÈQUE ET AUTORISATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU qu'il n'y a eu aucune somme d'argent gagnée à la suite de ventes de livres usagés à la bibliothèque cette année;

ATTENDU qu'il y a quand même place à la nouveauté à la bibliothèque;

ATTENDU qu'aucune dépense n'a été effectuée dans le poste budgétaire : 02 70230 493 activités et prix de présences

ATTENDU la recommandation du comité loisirs et culture

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture autorise un transfert budgétaire de 1000.00\$ du poste budgétaire 02 70230 493 : activités et prix de présences au poste budgétaire 02 70230 680 : Achats de livres et périodiques.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5

2020-11-508 SOIRÉE CHASSOMANIAK 2021

ATTENDU l'intérêt de la compagnie Chassomaniak de tenir une soirée films de chasse à Papineauville pour la 7e année consécutive;

ATTENDU qu'aucun investissement n'est requis de la part de la municipalité;

ATTENDU recommandation du comité loisirs et culture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sous la recommandation du comité loisirs et culture, autorise le coordonnateur loisirs et culture à faire toutes les démarches avec les entreprises Chassomaniak pour la tenue d'une soirée jeudi le 4 mars 2021 au centre communautaire.

La municipalité gardera 100% des profits du bar lors de cette soirée ainsi qu'un pourcentage sur la vente de billets, selon le nombre de billets vendus.

Cet événement aura lieu seulement si les mesures sanitaires dues à la pandémie de COVID-19 le permettent.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.6

2020-11-509 ENTENTE DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE AVEC L'ASSOCIATION CHASSE, PÊCHE, TRAPPEURS ET ARCHERS DE LA PETITE-NATION (ACPTA)

ATTENDU la demande de l'Association des chasseurs, pêcheurs, trappeurs et archers de la Petite-Nation d'occuper le centre communautaire pour leur souper de doré annuel pour une période de 5 ans;

ATTENDU que ladite association demande aussi de gérer les activités du bar comme par les années passées leur permettant ainsi de conserver les profits de la vente d'alcool et ce pour les années 2021 à 2025;

ATTENDU la recommandation du comité loisirs et culture

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture, confirme à l'ACPTA que les dates suivantes sont réservées pour la tenue de l'activité annuelle « souper de doré »

10 avril 2021	9 avril 2022	1 ^{er} avril 2023
6 avril 2024	12 avril 2025	

Que l'association soit informée qu'il leur sera possible de faire la tenue du bar lors des dits événements, leur permettant de conserver les profits de la vente d'alcool.

Que ce conseil applique la politique de location en vigueur.

Que l'association soit responsable du montage de la salle.

Le démontage et le nettoyage seront effectués selon la politique en vigueur.

L'événement, plus particulièrement celui de 2021, pourra avoir lieu si les consignes sanitaires du moment le permettent.

Qu'un protocole d'entente soit préparé à cette fin.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.7 2020-11-510 AUTORISATION D'ACHAT D'UN ABRI AMOVIBLE POUR LES UTILISATEURS DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

ATTENDU qu'il est difficile de se procurer une roulotte de chantier actuellement à des fins d'abri pour les utilisateurs de la patinoire extérieure ;

ATTENDU les mesures sanitaires requises lorsqu'un vestiaire est offert ;

ATTENDU la recommandation du comité loisirs et culture ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation du comité loisirs et culture, autorise l'achat d'un abri tempo qui servira pour la patinoire extérieure cet hiver pour une dépense maximale de 800\$ plus taxes, dans le respect de la Politique d'achat local.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70150 526 : Patinoire extérieure.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA, QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

Monsieur le conseiller Paul Gagnon :

- uniformisation de la vitesse sur la route 148.
- Panneaux lumineux pour la vitesse

Monsieur le maire Christian Beauchamp :

- Les mandats des comités seront précisés prochainement
- Le remplacement d'ampoules LED des luminaires est en voie d'être complété. Une analyse sera faite par la suite.

9.1.1 2020-11-511 DÉCÈS DE MONSIEUR ELMER DEEKS

Monsieur le conseiller Alain Clément souhaite souligner le décès de monsieur Elmer Deeks, résident de Papineauville et époux de madame Claire Leblanc, ancien membre du comité consultatif d'urbanisme. Toutes nos sympathies à la famille et aux proches.

9.2 QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC

Aucune demande

9.3 2020-11-512 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que cette séance soit levée à 9h45.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joannis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 10 novembre 2020.

Martine Joannis
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Beauchamp, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 10 novembre 2020.

Christian Beauchamp
Maire